

## La Justice burundaise a examiné les cas des militants du MSD et de Bamvuginyuvira

RFI, 18-03-2014 Burundi : Le procureur général a requis contre 46 militants de l'opposition Le ministre public burundais a eu la main lourde dans le procès des militants du Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD) : il a requis la perpétration contre 46 d'entre eux. Arrêtés le 8 mars après des affrontements avec la police, ils manifestaient contre les restrictions aux libertés civiles et politiques au Burundi. La cour anti-corruption s'est également penchée sur le cas de l'opposant Frédéric Banvuginyuvira. Sur le banc des accusés, 69 prévenus, dont cinq femmes et deux mineurs, tous poursuivis pour « participation » ou « tentative de participation à un mouvement insurrectionnel armé », suite aux affrontements entre policiers et manifestants - les plus violents depuis la fin de la guerre civile en 2006 -, le samedi 8 mars à Bujumbura.

En face d'eux, cinq juges. Mais les choses ont tourné court très rapidement. Les avocats de la défense « une bonne trentaine » se sont retirés de ce procès devant le refus de la Cour de renvoyer l'audience et ils n'ont pas plaidé. Les avocats ont évoqué ce mardi matin le fait qu'ils n'avaient pas eu le temps de voir leurs clients. Mais la cour a décidé de poursuivre l'audience, contre vents et marées. C'est donc un substitut du procureur, Anastase Habonimana, qui a fait le spectacle. Il a requis la perpétration pour 46 accusés, dont cinq femmes, tous militants du MSD arrêtés le 8 mars. Le substitut du procureur a également requis une peine de 15 ans de prison pour 22 autres prévenus, arrêtés alors qu'ils tentaient de manifester dans le centre ville de Bujumbura, le même jour. Il n'a pas non plus hésité à requérir la perpétration contre une dame qui s'était excusée pour cause de maladie de son enfant. Enfin, les deux mineurs sont renvoyés devant une juridiction spéciale. Un procès qui risque d'exacerber les tensions La défense parle d'un « procès expéditif des juges aux ordres ». De son côté, un magistrat a reconnu, à la fin de ce procès, que « le réquisitoire a été dur, très dur », avant d'ajouter que « c'est pour servir d'exemple ». Le porte-parole du parti MSD, François Nyamoya, lui a « une caricature de justice, qui risque d'avoir l'effet exactement contraire à ce qu'ils croient ». Ce mardi 18 mars devant le tribunal de grande instance de Bujumbura, de nombreux militants d'opposition - venus soutenir leurs camarades de combat - se disaient étonnés « à lutter contre l'arbitraire du pouvoir burundais ». Le verdict est attendu vendredi 21 mars, dans trois jours. Le cas de Frédéric Banvuginyuvira Par ailleurs, l'ancien vice-président burundais, Frédéric Banvuginyuvira - pressenti jusqu'ici comme le candidat probable de l'opposition au Burundi - arrêté pour sa sombre histoire de meurtres, début décembre 2013, et poursuivi pour tentative de corruption, comparait également, ce mardi, devant la Cour anti-corruption du Burundi. Sa défense a demandé une mise en liberté provisoire et l'affaire a été mise en délibéré. La Cour doit donner sa réponse dans les 48 heures, alors que l'opposant burundais est apparu à son procès très affaibli par la maladie.